



Les avantages de la conduite accompagnée

- **Moins d'accident** : Les 3000 km minimums parcourus pendant la phase d'apprentissage permettent d'acquérir une bonne expérience de la route. Et, grâce à cela, l'accidentologie diminue de 27% la première année du permis pour les 18-19 ans et de 25% pour les 20-21 ans (source : Préfecture de la Drôme).
- **Plus de réussite** : Avec la conduite accompagnée, l'apprenti conducteur a plus de chance d'avoir son permis dès la première fois. Le taux de réussite s'élève en effet à 74% contre 55% en formation traditionnelle.
- **Moins cher** : Avec la conduite accompagnée, le prix de l'assurance est également inférieur. Traditionnellement, l'assurance auto d'un jeune conducteur est plus chère que celle d'un conducteur expérimenté. Pendant 3 ans il doit acquitter une surprime qui diminue au fil des années s'il ne cause pas d'accident. La plupart des assureurs applique une surprime moins importante au jeune lorsque le permis a été obtenu dans le cadre de la conduite accompagnée.
- **Permis probatoire moins long** : Pour inciter les jeunes conducteurs à être plus prudents et respectueux du code de la route, le permis de conduire est probatoire pendant 2 ou 3 ans selon la méthode d'apprentissage choisie. Avec la conduite accompagnée, la période probatoire est de 2 ans. Avec la méthode d'apprentissage classique, 3 ans sont nécessaires. Pour les 2, le permis compte 6 points au moment de son obtention. Avec la conduite accompagnée, pour chaque année sans infraction, le jeune conducteur enregistre 3 points supplémentaires (2 points par an pour une formation classique).
- **Possibilité de passer l'examen plus tôt** : La conduite accompagnée accessible dès 15 ans : les jeunes qui choisiront cette formule pourront passer le permis plus tôt, dès 17 ans et demi, à condition d'avoir un an de conduite accompagnée effective